

Concours Commun Apprentissage

Ingénieur AGROSUP DIJON spécialité Agroalimentaire

JE M'INSCRIS AU CONCOURS

DU 03 JANVIER AU 03 FÉVRIER 2019

1

Je me connecte sur le site www.concours-agro-veto.net

- Si la page d'accueil affiche un message d'erreur, j'autorise l'accès.
- Si besoin, j'ouvre le site avec un autre navigateur.

2

J'imprime le document « Mémo concours commun apprentissage - Session 2019 » qui explique la procédure complète du concours.

3

Avant le 04 février 2019, j'envoie mon dossier d'inscription en lettre recommandée avec accusé de réception par la Poste

4

Je participe à la matinée de préparation au concours organisée par l'IFRIA BFC au lycée de Plombières-lès-Dijon le samedi 09 février de 9 h à 12 h.

JE PASSE LE CONCOURS

DE JANVIER À MAI 2019

1

EXAMEN DU DOSSIER

1/3 DE LA NOTE FINALE

Avant le 27 février 2019, vous devez déposer votre dossier de candidature sur le serveur du concours.

Pour l'évaluation du dossier, le jury s'attache à regarder :

- **le parcours académique** (compétences, résultats scolaires et rangs de classement)
- **le profil du candidat** (formations, stages, jobs et/ou activités extrascolaires)
- **le projet professionnel** (le jury cherche à évaluer la pertinence du projet du candidat à devenir ingénieur par la voie de l'Apprentissage).

Ce dossier est composé de :

- La fiche d'inscription,
- Votre CV détaillant votre parcours de formation, vos missions durant vos stages, vos missions en contrat d'apprentissage,
- Le relevé de notes du baccalauréat,
- Les bulletins de notes de l'année en cours ou des deux années de Bac +2,
- Une lettre de motivation expliquant : pourquoi devenir ingénieur, pourquoi en apprentissage, pour quel métier, dans quel type d'entreprise effectuer votre apprentissage, comment orienter votre recherche d'une entreprise.
-

⇒ Aurélie MAJDA, chargée de sourcing à l'IFRIA BFC, peut vous aider dans la rédaction de vos documents a.majda@ifria-bfc.fr - tél. 03 80 39 69 16

2

ÉPREUVES ÉCRITES COMMENT SE PRÉPARER AUX ÉPREUVES ÉCRITES ?

05 MARS 2019

- **L'épreuve écrite de langue vivante anglais (1 h)** - 1/3 DE LA NOTE FINALE

La 1^{re} partie évalue les capacités de compréhension orale à partir de l'écoute d'un enregistrement audio-phonique de 2 à 3 minutes, associé à un questionnaire de type QCM.

La 2^e partie évalue les capacités de compréhension d'un texte ainsi que les capacités de rédaction du candidat qui doit répondre à une question en lien avec le texte proposé.

⇒ Pour vous préparer :

- applications ANKI ou DUOLINGO sur mobile
- Lire l'actualité sur le site internet <http://www.bbc.com/>
- Regarder des films en version originale avec sous-titrage en anglais

- **L'épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques (2 h)**
- 1/3 DE LA NOTE FINALE

Cette épreuve est composée de 2 parties ayant la même pondération :

- une 1^{re} partie qui consiste en l'analyse et la synthèse des idées fortes du document,
- une 2^e partie dans laquelle le candidat choisi de développer l'une des idées présentées dans le document.

Les compétences évaluées sont:

- l'expression écrite,
- la capacité de réflexion et d'analyse,
- la capacité de synthèse,
- le niveau de connaissances sur une thématique technique et scientifique.

⇒ Pour vous préparer :

- Se tenir informé de l'actualité de la filière agro-alimentaire :
 - magazines RIA, Process, <http://www.agraalimentation.fr/>
 - s'abonner à des pages liées à la filière agro-alimentaire sur Facebook
 - lire les newsletters de Vitagora, de l'ANIA,...
- S'entraîner sur les sujets de concours des années précédentes téléchargeables sur le site.

A l'issue de l'examen du dossier et des épreuves écrites, si vous êtes admissible, vous êtes convoqué à un entretien d'admission à AgroSup Dijon.

3

ENTRETIEN D'ADMISSION AVEC UN JURY DE L'ÉCOLE

AVRIL OU MAI 2019

Il porte sur la motivation et les projets professionnels du candidat. Il permet, lors d'une discussion, d'apprécier la personnalité, l'ouverture d'esprit et le niveau de culture générale de celui-ci.

Les compétences à évaluer sont :

- la mesure du candidat à conduire un raisonnement scientifique et technique,
- ses motivations pour devenir ingénieur des écoles agronomiques et celles pour préparer le diplôme par apprentissage,
- la pertinence de son projet professionnel.